



Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2023
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, N. Pontinelli, A. Roduit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusée :	S. Moget
Procès-verbal :	F. Arfaras

La présidente Léonie Cocquio ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023 est approuvé par 11 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Entrée en force des décisions de l'Association des communes genevoises

Mme Cocquio indique que les procès-verbaux d'entrée en force des décisions de l'Association des communes genevoises sont disponibles sur CMNet.

Visite des locaux de la RTS

La Commune de Cartigny a reçu un courriel de la RTS qui propose une visite de leurs locaux de 1h30 environ, à Genève ou Lausanne. Le coût de cette visite est de CHF 100.- pour le guide. Si les conseillers municipaux présentent un intérêt, il est possible de constituer un groupe afin d'organiser une visite. Pour des raisons de sécurité, le nombre de 25 personnes maximum est requis par groupe avec un guide, mais il est tout à fait possible d'inscrire plusieurs groupes avec plusieurs guides.

M. George propose de garder cette idée pour une prochaine sortie des aînés. Mme Bolle de Paoli indique avoir déjà effectué cette visite avec une classe, cela lui semble difficile pour les aînés, car il faut passablement marcher mais cela sera discuté en commission sociale.

Il n'y a pas d'autre communication.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Pas de communication et proposition.

4. Présentation du budget 2024 et rapport de la commission des finances y relatif

M. Y. Cogne donne lecture du rapport de la commission des finances.

Concernant les dépenses, rubrique culture, M. Bavarel indique qu'en commission, deux boîtes à livres étaient prévues au budget 2024 et non une seule comme présenté ce soir. M. Y. Cogne indique qu'il y a eu une discussion en commission des finances concernant le montant de CHF 10'922.- pour une seule boîte à livres qui paraissait cher pour quelques membres de la commission. La question s'est posée de savoir si cela privait la commune de mettre une deuxième boîte à livres à la Petite-Grave.

Mme Zäch répond qu'il s'agit d'un joli projet du Centre de Formation Professionnelle Construction (CFPC) qui demande beaucoup de travail mais qui ne pourra pas être réalisé avant 2025. L'idée était d'en fabriquer une et ensuite voir pour en faire une deuxième, sinon réaliser tout de suite deux boîtes à livres pour le même prix, mais elles ne seront pas les mêmes que le projet présenté, ou alors trouver une autre idée pour entreposer les livres de la commune.

M. Bavarel relève que la commission a choisi et validé un objet sans aucune idée de son coût. Le montant de CHF 10'000.- pour une bibliothèque lui paraît excessif. Il serait judicieux d'avoir deux bibliothèques, l'une à La Petite-Grave, l'autre à Cartigny. M. A. Cogne confirme qu'il a été discuté en commission culture, loisirs et sports, de faire deux boîtes à livres. Mme Zäch indique que l'exécutif va faire son possible et reviendra en commission afin d'en discuter.

Concernant les recettes, il est rappelé que le centime pour 2023 a baissé de 43 à 42. A voir ce qu'il en sera pour 2023 puisqu'il s'agit de la première année à 42.

En 2023, la taxe professionnelle a été supprimée sur le canton de Genève (à noter qu'à Cartigny, elle est supprimée depuis plusieurs années) et a été remplacée par un centime cantonal nouveau, affecté à un fonds réparti entre les communes au prorata du nombre d'emploi sur la commune. A noter que cela ne représente pas grand-chose.

Pour conclure, la commission des finances propose d'accepter le présent budget avec un excédent de CHF 11'858.- et de faire voter une délibération ad hoc permettant des amortissements complémentaires pour un montant maximum de CHF 1'500'000.- lors du prochain conseil municipal.

M. Bavarel demande, concernant l'excédent de CHF 420'000.- de revalorisation des actions BCG estimé, si cela n'est valable que dans le cas où la commune vendrait les actions. M. Y. Cogne répond que non, mais il y a une obligation de comptabiliser les actions pour leur valeur boursière chaque année, sans nécessité d'encaisser l'argent pour amortir, l'amortissement n'étant pas une charge monétaire.

Mme Zäch rappelle que des devis sont encore arrivés récemment. Il y a environ CHF 10'000 de divers à prendre en dépassement cette année (tentes abîmées à réparer, menuiserie ancien local du MAC, lumières de la salle communale). Il s'agit de devis reçus après la dernière commission des finances et qui n'ont donc pas pu être intégrés au budget. M. Y. Cogne propose effectivement de ne plus modifier le budget et de prendre ces montants en dépassement des comptes 2023.

M. George revient sur la page 2 du budget et les CHF 25'000.- prévus pour recruter un nouveau secrétaire communal. Mme Walthert répond que la commune a demandé des devis à plusieurs entreprises spécialistes dans le domaine et va faire appel à une personne externe qui connaît le milieu et le déroulé du recrutement. De plus, le consultant choisi s'engage à recruter à nouveau quelqu'un si cela ne va pas après 6 mois.

La commune a reçu plusieurs devis qui varient entre CHF 15'000.- et CHF 40'000.-. M. George estime que le montant de CHF 25'000.- est un peu cher. Mme Walthert indique qu'il s'agit d'un long processus de recrutement sur 6 mois, avec des tests et exercices pratiques. Le pack retenu a semblé être le plus intéressant.

M. George demande ce qui est prévu dans la réorganisation de l'administration communale. Mme Zäch répond qu'il s'agit d'optimiser les employés en place afin de trouver le meilleur fonctionnement pour la commune. M. Bavarel estime qu'il est intéressant de se dire que le futur secrétaire général puisse avoir son mot à dire sur la nouvelle organisation et que le travail soit fait en collaboration avec lui. L'exécutif veut bien sûr aller dans ce sens.

En page 4 du budget, M. George demande un rappel du mécanisme concernant les amortissements FIDU. M. Y. Cogne indique qu'il s'agit d'une contribution sur les nouveaux logements afin de les financer. Toutes les communes doivent cotiser chaque année. Au moment où une commune construit de nouveaux logements, elle reçoit une subvention pour les aménagements qui vont avec. Mme Walthert indique que Cartigny reçoit CHF 7'000 pour tout logement construit sur la commune.

En page 18 du budget, M. George demande pourquoi la commune n'a pas reçu de contribution de la péréquation financière l'année passée. M. Y. Cogne n'a pas la réponse. Cela dépend des critères. La commune verse plus qu'elle ne reçoit. Ces chiffres sont annoncés par l'administration cantonale.

En page 20 du budget, M. George demande pourquoi certains loyers des immeubles communaux augmentent et d'autre pas. Mme Walthert répond que les baux sont différents.

Concernant le budget d'investissements 2024, il manque CHF 25'000 de crédit d'études. Le montant n'est pas encore confirmé, cela sera à voir au mois de décembre.

M. Bavarel demande si le plan directeur communal et son étude ont été ajoutés au budget. Mme Walthert répond que le sujet doit revenir en commission des bâtiments et que des délibérations seront présentées au conseil municipal du mois de décembre. M. Y. Cogne précise que le plan directeur sera inscrit au budget d'investissement.

La présidente passe au vote des conclusions du rapport de la commission des finances qui sont approuvées à l'unanimité.

5. Rapports de commissions

Rapport de la commission des bâtiments

M. Leresche donne lecture du rapport de la commission des bâtiments. Le rapport ne fait pas référence au plan directeur puisque la commission en charge n'est pas encore établie. Mme Walthert indique à ce sujet que la commune, qui a rencontré différents mandataires, s'est déterminée sur Urbaplan. Le choix de Cartigny s'est porté sur un plan guide qui est un outil plus souple et mieux adapté à une commune de 1'000 habitants.

Le mandataire souhaite organiser deux ateliers de brainstorming (en décembre et en janvier) avec un rapport de synthèse qui serait présenté début 2024 au conseil municipal afin de travailler sur les axes prioritaires pour la commune et de figer le projet d'ici à la fin de législature.

Mme Walthert demande aux conseillers municipaux qui est partant pour constituer une commission ad hoc accompagnée par Urbaplan.

M. George approuve l'idée mais soulève qu'il serait bien de mettre en place des moyens logistiques, tel qu'un procès-verbaliste. Mme Walthert précise que Urbaplan gèrera toute l'organisation.

Les conseillers municipaux intéressés par cette commission sont Mme Cocquio, MM. A. Cogne, Y. Cogne, F. George, J. Leresche, P. Bavarel, N. Pontinelli ainsi que l'exécutif.

Mme Walthert reviendra avec des propositions de dates et enverra à tous les conseillers municipaux une description du travail détaillée avec chiffrage du coût d'un plan guide à discuter selon les besoins et les envies de la commune.

M. George revient sur le rapport de la commission des bâtiments et la solution retenue pour déplacer les Cartiminois durant les travaux. Etant donné la pénurie de containers en Suisse et leur prix élevé, ne serait-il pas bon de privilégier une autre solution ? Mme Walthert répond que le marché est tendu, mais l'architecte avec qui la commune travaille a des contacts. Les containers coûtent cher, notamment à cause des normes en suisse et surtout à Genève.

Rapport de la commission culture, loisirs et sports

M. A. Cogne donne lecture du rapport de la commission culture, loisirs et sports.

Il n'y a pas de remarque ou commentaire.

6. Propositions et questions

M. Y. Cogne revient sur le sujet de l'arrêté du Conseil d'Etat qui remet en route le processus gravière. Une réunion a eu lieu avec Me Deberti pour discuter du recours qui a ensuite été rédigé et soumis à la commission agriculture. Ledit recours a été déposé dans les délais. Le Département a un délai au 1^{er} décembre pour répondre. Si les conseillers municipaux sont intéressés par la lecture du recours, il sera disponible sur CMNet.

La séance est levée à 21h34.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Commission des finances

**Rapport de la commission des finances
sur le projet de budget pour l'année 2024**

Introduction :

La Commission des finances s'est réunie le 30 octobre 2023, en présence de l'Exécutif, Sandra Lörtscher et Patric Hess. Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié le projet de budget pour 2024 établi par l'Exécutif.

Discussion :

Ce projet de budget prévoit des recettes totales pour un montant de CHF 3'710'174 et des charges totales pour un montant de CHF 3'698'316, présentant ainsi un excédent de CHF 11'858.

Il appelle de notre part les commentaires suivants :

A. Aux dépenses :

- Services généraux, Frais de recrutement, 0220.00.30910.00, il s'agit des frais de CHF 25'000 liés à la recherche d'un secrétaire général et au remplacement de Sandra.
- Services généraux, Honoraires administratifs et mandats, 0220.00.31320.00, il est notamment prévu CHF 15'000 pour la réorganisation de l'administration communale (secrétaire général).
- Immeubles administratifs, Mairie, Entretien bâtiment, 0290.00.31440.00, CHF 46'045 sont prévus pour l'aménagement d'un guichet dans l'entrée de la mairie, en remplacement du guichet actuel, pour gagner une place de travail. Au même poste, CHF 10'330 pour la réimprégnation du sol de la salle du Conseil municipal.
- Immeubles administratifs, Nouvelle école, Entretien bâtiment, 0290.50.31440.00, CHF 11'725 pour la pose de films anti-chaleur à la salle de gymnastique, et CHF 13'455 pour la pose d'une pompe contre les infiltrations d'eau (suite du dégât des eaux d'il y a quelques années).
- Service du feu, subventions au communes, 1500.00.36320.00, CHF 86'810 pour la nouvelle compagnie de Sapeurs pompier Cartigny/Aire-la-Ville. Depuis la fusion de nos 2 compagnies, le budget des pompiers n'est plus réparti ligne par ligne, mais au total, par la subvention à ce groupement (GISPAC).
- Formation, Bâtiments scolaires, Achat mobilier machine scolaire, 2170.00.31100.00, CHF 9'530 sont prévus pour l'acquisition d'un tableau interactif.
- Formation, Excursions, voyages scolaires et camps, 2170.00.31710.00, CHF 10'397 pour les excursions scolaires et autres camps. Depuis la modification législative cantonale, la participation à ces manifestations est obligatoire et plus rien ne peut être mis à la charge des parents.
- Culture, Acquisition de machines, appareils, 3290.00.31110.00, CHF 10'922 sont prévus pour l'acquisition d'une boîte à livres, en remplacement de l'actuelle bibliothèque au coin de la salle communale.
- Loisirs, Honoraires administratifs et mandats, 3420.00.31320.00, un poste supplémentaire, 50 % route, 50 % voirie, à la belle saison, pour CHF 60'000 au total (CHF 30'000 dans cette rubrique).
- Crèches et garderies, Prestation de service de tiers, 5451.00.31300.00, CHF 6'000 pour la tenue de la comptabilité des Cartiminois. Plus personne dans le comité des Cartiminois ne peut ou ne veut s'occuper de la comptabilité, cette dépense est prise en charge par la Commune.
- Routes Communales, Honoraires administratifs et mandats, 6150.00.31320.00, l'autre demi-poste évoqué ci-dessus, pour CHF 30'000.

B. Aux recettes :

Les recettes sont estimées sur la base d'un nombre de centimes inchangé à 42. Pour mémoire, nous avons décidé de réduire le centime de 1, de 43 à 42, pour le budget 2023.

La valeur du centime est estimée par l'administration fiscale à CHF 63'760 (CHF 59'291 pour 2023). Nos recettes comprennent également une participation au fonds de compensation qui remplace la taxe professionnelle, pour CHF 11'623.

Au total, nos recettes fiscales sont estimées par l'administration fiscale cantonale à CHF 2'922'980, contre CHF 2'838'598 estimés pour 2023 et CHF 3'119'378 effectivement perçus en 2022 (avec un centime à 43).

En annexe, un tableau des charges et revenus budgétés de nos immeubles du patrimoine financier. En plus de des charges immobilières courantes, il est prévu de refaire la cuisine de l'appartement de la mairie. En effet, lors du transfert du bureau du rez-de-chaussée de l'appartement aux locaux administratifs, la cuisine de l'appartement a été déménagée du rez-de-chaussée au premier étage et a passablement souffert de ce déplacement.

Divers

Au poste Administration de la fortune nette, Adaptation titres aux valeurs du marché, on peut s'attendre, pour l'exercice 2023, à un gros excédent, lié aux 9'600 actions de la BCGe que nous détenons. Ces actions étaient valorisées, au 31 décembre 2022, à CHF 179.50. Au 1^{er} novembre 2023, ces actions étaient valorisées pour CHF 226. Si ces chiffres restent identiques, nous devrions dégager sur ce poste un excédent de CHF 420'000 pour l'exercice 2023.

D'autre part, comme déjà rappelé à de nombreuses reprises, nous pourrions, pour l'exercice 2023, si celui-ci se révèle excédentaire, comptabiliser des amortissements supplémentaires, pour alléger d'autant nos budgets et comptes ultérieurs. Pour pouvoir procéder à ces amortissements complémentaires, il est nécessaire que, avant la fin de cette année, nous votions une délibération qui envisage ces amortissements, avec une enveloppe maximale.

Conclusion :

Sur la base des éléments présentés, avec un nombre de centime fixé à 42 (suite à la baisse décidée pour le budget 2023), le budget 2024 prévoit un excédent de recettes de CHF 11'858. Pour mémoire, nous sommes autorisés à présenter un budget déficitaire de CHF 57'000, suite à l'acceptation de RFFA.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances vous propose :

- D'accepter le budget tel qui nous est présenté ;
- De voter une délibération ad hoc permettant des amortissements complémentaires d'un montant maximum de CHF 1'500'000.

Il conviendra, pendant l'exercice 2024, de s'assurer que les dépenses engagées le seront dans le respect de ce budget.

La commission des finances saisit cette occasion pour remercier l'Exécutif, Sandra Lörtscher, Maryline Romand, Pierre-Alain Prinz et Patric Hess pour leurs travaux et leur transparence quant à l'élaboration de ce budget.

YCO / 13.11.2023

Rapport de la commission des bâtiments

Introduction

Lors des séances du 26 juin et 9 octobre 2023, la commission des bâtiments a parcouru les différents sujets en cours d'avancement en présence notamment de Pierre-Alain Prinz.

Voirie

La commune possède au chemin de La Passe différents bâtiments à destination de la voirie qui se situent en zone agricole. Les autorités cantonales ont fait la demande de mettre en conformité les évacuations des eaux des bennes contenant les déchets des balayures des routes ainsi que l'espace de lavage des véhicules communaux. Au vu de la zone agricole et des contraintes de raccordement au réseau des eaux usées, il a été décidé de trouver une solution autour du bâtiment de la voirie dit de l'ancien stand récemment rénové.

Une autorisation de construire a été déposée pour compléter le local attenant de l'ancien stand par un couvert au-dessus de la zone de lavage existante et de trouver des solutions pour ramener les bennes de déchets des routes à proximité. Au vu des contraintes et notamment de l'interprétation de la loi sur les constructions, l'emplacement doit être revu et réétudié dans le terre-plein au pied du bâtiment du chauffage à bois.

La commission souhaite que l'esthétique de cet objet soit soignée étant donné que l'emplacement est en partie visible depuis la route. Par ailleurs et tenant compte des différentes zones de stockage de matériel réparties sur différents sites, il est aussi demandé de réorganiser et réfléchir à l'ensemble des besoins. La commission souhaite également que le projet tienne compte du futur pour éviter de revenir avec des interventions au coup par coup.

La commission a proposé de monter un crédit d'étude pour un projet qualitatif et un chiffrage en vue d'un crédit de construction.

Café de Cartigny

Le gérant a fait part du problème d'isolation thermique des vitrages actuels et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Au lieu de faire des rénovations au coup par coup, la commission recommande une vision plus globale de la rénovation de ce bâtiment inscrit au patrimoine financier.

La commission propose de lancer un crédit d'étude pour connaître et chiffrer les interventions à mener sur le bâtiment au regard de la loi. A ce titre, l'expérience de la rénovation de l'ancienne poste montre les limites de notre administration pour suivre plusieurs projets en même temps. La commission recommande d'ajouter au crédit d'étude les prestations d'un Assistant au Maître de l'Ouvrage (AMO).

Ancienne Ecole

Pour mener à bien l'étude et la réalisation des travaux de ce projet et au vu des montants des honoraires d'architectes, nous sommes soumis aux AIMP (marchés publics) en procédure ouverte.

Pour ce faire, un mandataire a dû être sélectionné pour mener cette procédure d'appels d'offre. Suite à quelques demandes d'offres, l'Exécutif a retenu le bureau MP3 pour mener à bien ce travail.

En parallèle de cette démarche, le déplacement des Cartiminois pour la durée des travaux est en cours d'étude. Les pistes retenues sont :

-Location ou achat de containers

-Location de locaux dans des bâtiments sur la Commune

-Location ou achat de la maison Comet attenante de la petite plaine. L'évaluation de la valeur du bien par un expert permettra de mesurer l'opportunité d'un achat en lien avec d'éventuels autres besoins futurs d'infrastructures publiques que l'image directrice ou le plan directeur communal déterminera en partie.

La Commission remercie l'Exécutif ainsi que Pierre-Alain Prinz pour le suivi de ces dossiers et le gros travail que cela demande en plus des affaires courantes

JL/10 novembre 2023

Conseil municipal de Cartigny Commission culture, loisirs, sports

Présent(e)s : Isabelle Walthert, Sylvana Moget, Philippe Bavarel, Léonie Cocquio, François Davet, Arnaud Cogne

La commission culture, loisirs et sports s'est réunie le 8 novembre 2023 pour aborder différents dossiers.

GRHC – Groupe de recherches historiques de Cartigny

La commission a été approchée par le GRHC concernant un projet de livre consacré à l'évolution de Cartigny à travers le XX^{ème} siècle. L'idée est de réaliser un ouvrage imagé et destiné à toutes les générations dans une approche ludique. La commission se tient prête à rencontrer les représentants du GRHC lorsqu'un calendrier précis et un budget clair auront été établis (on parle d'une publication prévue à priori pour 2025) mais peut d'ores et déjà assurer le GRHC de son soutien dans ce projet.

Evénements culturels 2024

Un budget est prévu pour la tenue d'événements culturels à Cartigny en 2024. Dans ce contexte, la commission réfléchit à différentes activités à proposer.

Il a notamment été présenté la proposition de l'école de harpe d'Onex qui donne des représentations dans les communes avec des présentations d'instruments originaux tels que la harpe électrique.

La commission reste ouverte à toutes propositions.

Projet de musique de Confignon

Suite à la rencontre entre la commission et les représentants des différentes associations musicales de Cartigny dans le but de créer un groupe de musique intergénérationnel sur le modèle de ce qui a été fait à Confignon, quelques associations se sont manifestées positivement pour la mise sur pied d'un tel programme.

Il s'agira principalement pour la commission de fédérer toutes les personnes volontaires pour que le projet puisse voir le jour. Une nouvelle rencontre avec les associations intéressées doit être agendée pour début 2024.

Statuts des subventions aux associations

Une réflexion générale sur les subventions accordées sera menée dès la première séance de 2024. L'idée est, sur la base des subventions existantes, de déterminer une grille et des modèles de soutien pour répondre au plus près aux besoins des habitantes et habitants de la commune, que ce soit par des subventions aux clubs et associations ou par des aides directes aux familles.

Boîtes à livres

Suite à la communication de la commission des finances, des solutions abordables doivent être trouvées pour permettre la réalisation de deux boîtes à livres, une pour Cartigny et une pour La Petite-Grave. Il n'est pas question pour la commission que le coût de réalisation limite la production à une seule boîte et de nouveaux devis vont être commandés.

A. Cogne/13 novembre 2023